



REPRISE DE MON NOM DE JEUNE FILLE

Par **NANOUEDEL**, le **25/08/2014** à **19:57**

BONJOUR

Je suis divorcée depuis presque trois ans maintenant; j'avais fait le choix de garder mon nom d'épouse, hors aujourd'hui je souhaiterais reprendre mon nom de jeune fille; quelles sont les démarches, sont-elles longues et combien cela va me coûter?

d'avance merci pour la réponse

Par **domat**, le **25/08/2014** à **20:06**

bjr,

l'utilisation du nom de votre mari ou ex mari n'est qu'un usage, vous avez toujours conservé votre nom de famille donné par vos parents à votre naissance.

il n'y a pas de démarches à effectuer puisque vous avez toujours conservé votre nom de famille.

quand on demande votre nom, il suffit d'indiquer celui figurant sur vos documents d'identité qui est votre nom de famille.

cdt

Par **NANOUEDEL**, le **27/08/2014** à **19:50**

bonjour,

donc il me suffit d'enlever mon nom d'épouse de tout documents officiels... merci Domat